Krys,
SARL ABJ Opticien au capital social de 10 000€
Siège social : 6 route de l'Isac 44130 Blain
RCS de St Nazaire
Immatriculation 830 272 621

Procès-Verbal en date du 02/01/2024

AG EXTRAORDINAIRE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL SUITE A UNE MODIFICATION DES NUMEROTATIONS ET DENOMINATIONS DE RUE DECIDEE PAR LA MAIRIE

Le deux janvier deux mille vingt quatre ,
L(es) associé(s) de la société ABJ Opticien, SARL au capital de 10 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 6 route de l'Isac 44130 Blain, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- Yanis Jeanneau

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Yanis Jeanneau, président de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification d'adresse du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire des associés décide de changer l'adresse suite à la demande de la mairie, à compter de ce jour, le siège social à ce jour

de 6 route de l'Isac 44130 Blain
à 2 bis impasse de la boulonnerie 44130 Blain

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉSOLUTION

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article ... - Siège social

Le siège social est fixé au 2 bis impasse de la boulonnerie 44130 Blain le reste de l'article reste inchangé »)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 2 Originaux
À Blain
Le 02/01/2024

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

